



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6MIC

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	MAO	
PARTENAIRE	6MIC Salle de Musiques Actuelles du Pays d'Aix	
NIVEAUX CONCERNÉS	PÉRIMÈTRE	DOMAINE
4 ^{ème} 3 ^{ème} lycées	Départements 13, 84	Musiques Actuelles
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ÉLÈVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAÎTRE
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres Échanger avec un artiste, un créateur, un scientifique ou un professionnel de l'art et de la culture Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire Appréhender des œuvres et des productions artistiques	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production Mettre en œuvre un processus de création Concevoir et réaliser la présentation d'une production S'intégrer dans un processus collectif Réfléchir sur sa pratique	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel Mettre en relation différents champs de connaissances Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
Visite du 6MIC, salle de concerts aixoise Rencontre avec les professionnels du spectacle et des artistes	Découverte du lieu et de son fonctionnement Pratique vocale et de manipulation à l'aide d'un logiciel dédié Création musicale	Techniques musicales, d'écriture et informatiques

PRÉSENTATION DU PROJET



Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille, le 6MIC propose une initiation à la MAO, Musiques Assistées par Ordinateur.

Ce projet DAAC offre la possibilité aux élèves une prise en main, jusqu'à une utilisation créative de logiciels de création musicale à l'aide des nouvelles technologies. Les objectifs de la création seront coconstruits avec l'équipe pédagogique (habillage sonore d'une vidéo, d'une œuvre d'art, d'une œuvre littéraire, etc.)

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

ATELIER 1 - Histoire de la MAO en classe (2h00 consécutives)

ATELIERS 2 & 3 - Initiation à la MAO sur tablettes ou dans une salle informatique au sein de l'établissement (2h)

Familiarisation avec les outils numériques, initiation à la composition musicale, créations musicales.

L'enseignant devra prolonger et approfondir le travail avec les élèves en amont de la venue au 6MIC pour l'enregistrement.

ATELIER 4 au 6MIC – Composition (1 journée)

Finalisation et optimisation des compositions.

Visite du 6MIC.

Les Ateliers sont animés par un.es professionnel.les sur calendrier obligatoirement défini en début d'année scolaire.

Deux journées de formation inscrites au PAF sont associées à ce module. Ces journées se dérouleront avant les vacances de la Toussaint.

CONTACTS

Le 6MIC : mediation@6mic-aix.fr

DAAC – Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Peggy RAGO : Responsable du domaine musiques actuelles

Tél : 06 46 35 21 44 daac.musiques-actuelles@ac-aix-marseille.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prenom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Reste à charge pour l'établissement : 600 euros

Une offre pass culture pourra être associée à ce projet.

Cette offre devra être co-construite entre l'établissement scolaire et la structure partenaire et validée par le chef d'établissement.

Les transports sont à la charge de l'établissement

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.